



CONSIGNES PRÉOPÉRATOIRES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE COVID-19

Dès que votre chirurgie est planifiée ou à la suite de l'appel de la clinique préparatoire à la chirurgie (CPC/clinique de préadmission), vous devez suivre les consignes suivantes, et ce, jusqu'à ce que votre intervention ait lieu. Vos proches qui habitent sous le même toit que vous doivent aussi respecter ces consignes.

Ces consignes visent à :

- vous protéger du risque de contracter la COVID-19 en attendant votre chirurgie;
- protéger le personnel soignant et les autres patients du risque de contracter la COVID-19 pendant ou après la chirurgie.



Les personnes atteintes de cancer ou d'une maladie chronique sont plus à risque de développer des complications à la suite de la COVID-19.

Afin que la chirurgie puisse avoir lieu, il est NÉCESSAIRE de se faire dépister pour la COVID-19 avant l'opération. Cela même si on ne présente aucun symptôme. Les informations seront fournies par la CPC/clinique de préadmission.

ATTENTION : la chirurgie sera reportée s'il n'y a pas de résultat de test, ou si ce résultat est positif. Pour réduire les risques de contracter la COVID-19, il est crucial de respecter les consignes ci-dessous.

1. ÉVITEZ LES ACTIVITÉS NON ESSENTIELLES

- Outre le travail et l'école, évitez les sorties dans les lieux publics. Les activités doivent se limiter à ce qui est absolument essentiel.
- Les visites dans les territoires à risque sont à proscrire (régions rouges en fonction des paliers d'alerte).
- Contacts autorisés :
 - bulle familiale
 - pour les personnes seules, un visiteur ayant une autre adresse (toujours le même visiteur)
 - proches aidants
 - personnes offrant des services ou du soutien (infirmière du CLSC, par exemple)
 - main-d'oeuvre pour des travaux prévus
- Évitez tout contact avec des cas suspectés ou confirmés de COVID-19.

En tenant compte de ces consignes, nous vous conseillons de vous isoler ou de réduire tous vos contacts au strict minimum durant les 14 jours précédant votre chirurgie.

En tout temps, respectez les directives COVID-19 émises par la Santé publique de votre région. Vos proches qui habitent sous le même toit que vous doivent aussi les respecter.

2. RESPECTEZ LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE ET DES MAINS

Hygiène respiratoire

L'hygiène respiratoire vise à réduire au minimum la dispersion des gouttelettes de salive projetées lorsqu'une personne tousse, éternue ou parle. Ceci s'applique à vous ainsi qu'aux personnes qui vivent avec vous.

Respectez la distanciation sociale de 2 mètres avec les personnes qui ne vivent pas sous votre toit. Si ce n'est pas possible, portez un couvre-visage dans les lieux privés et publics.

En cas de toux ou d'éternuements :

- couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir;
- jetez le mouchoir et lavez-vous les mains immédiatement après avoir toussé ou éternué.

OU

- tousser et éternuer dans le creux du bras plutôt que dans la main;
- lavez-vous les mains immédiatement après avoir toussé ou éternué.

Couvre-visage

Évitez de le toucher si ce n'est pas nécessaire. Si vous devez le faire, désinfectez-vous les mains avant et après.

Suivez la technique recommandée pour mettre et enlever le couvre-visage. Informations à [canada.ca](https://www.canada.ca) | **Maladie à coronavirus (COVID-19)**.

Hygiène des mains

L'hygiène des mains désigne le lavage ou la désinfection des mains et les mesures prises pour préserver la santé des mains et des ongles.

Lavez-vous les mains fréquemment avec du **savon et de l'eau**, pendant **au moins 15 à 20 secondes** :

- **avant et après** la préparation des aliments;
- **avant et après** les repas;
- **après** avoir utilisé les toilettes;
- **lorsque** les mains sont visiblement souillées;
- **avant et après** avoir touché le couvre-visage.

Le lavage des mains à **l'eau et au savon ordinaire** est la méthode d'hygiène des mains privilégiée.

En l'**absence de savon et d'eau**, utilisez un **désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool**. Recouvrez toute la surface des mains (dos et paume et entre les doigts) et frottez au moins 15 secondes, et jusqu'à ce que les mains soient sèches. Pour les mains visiblement souillées, enlevez d'abord la saleté avec un linge puis utilisez le désinfectant pour les mains.

Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains.

3. SURVEILLEZ LES SYMPTÔMES DE COVID-19

- Fièvre de 38 °C et plus
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté respiratoire
- Mal de gorge
- Écoulement nasal ou congestion nasale
- Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Fatigue ou faiblesse
- Perte d'appétit importante
- Mal de tête
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Symptômes gastro-intestinaux (nausée, vomissement, diarrhée, douleur abdominale)

Avisez immédiatement la clinique préparatoire à la chirurgie (CPC/clinique de préadmission) ou le service d'admission de l'hôpital si des symptômes de COVID-19 apparaissent. Vous aurez un traitement privilégié, unique à votre situation, car vous êtes en attente d'une chirurgie. Une infirmière vous guidera dans le processus.

Des questions sur les symptômes?

Appelez la ligne d'information COVID-19 du gouvernement du Québec au 1 877 644-4545, afin qu'une évaluation plus approfondie soit effectuée.

4. ÉVITEZ DE PARTAGER DES ARTICLES PERSONNELS

Ne partagez pas vos articles personnels (brosse à dents, serviettes, débarbouillettes, literie, cigarettes, ustensiles de cuisine non lavés, boissons, téléphones, ordinateurs ou appareils électroniques) avec d'autres.

5. NETTOYEZ TOUTES LES SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES

Les toilettes, les tables de chevet et les poignées de porte doivent être désinfectées quotidiennement sans oublier les appareils électroniques fréquemment touchés comme les téléphones, les télécommandes, les tablettes et les ordinateurs.

Au travail, nettoyez aussi les surfaces et objets que vous utilisez souvent.

Si vous devez sortir dans un lieu public, ayez avec vous une petite bouteille de désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.

En tout temps, respectez les directives COVID-19 émises par la Santé publique de votre région.

Source : Gouvernement du Canada

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/directives-provisoire-cas-contacts.html#ann1>

Auteurs

Huy Ling-Ong, conseillère cadre clinicienne en prévention et contrôle des infections
Dre Anne Méziat-Burdin, chef du Département de chirurgie
Dr Frédéric Mior, chef clinique du Département d'anesthésie
Janick Bélanger, coordonnatrice, Direction des services professionnels

Révision et mise en page

Service des communications
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 2020

[santeestrie.qc.ca](https://www.santeestrie.qc.ca)

Novembre 2020 – 4-6-10229 (version française) | 4-6-10230 (version anglaise)